



Service Urbanisme
ARRETE n° 25-10193
Arrêté délégation de signature

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Villeparisis,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'élection du Maire et de ses adjoints, intervenue au cours de la séance du Conseil Municipal du 3 Juillet 2020,

Vu la délibération n°2022-01/02-01 du conseil municipal du 15 Février 2022 portant délégation de certaines attributions du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n° 2023-109/10-27 du 03 octobre 2023 ayant pour objet "Cession de la parcelle AI 98 sise 15 rue de la Paix à 77270 Villeparisis",

Considérant la nécessité de procéder à l'acte de cession de ladite parcelle susmentionnée,

Considérant que la signature de l'acte de cession de la parcelle cadastrée section AI n°98 est fixée le 15 janvier 2025 à l'office notarial de Maîtres Gougéard & Lavergne sis 8-10 rue de Ruzé à Villeparisis,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un suppléant pour remplacer Monsieur le Maire durant son absence le 15 janvier 2025.

ARRETE

Article 1er

Sous ma responsabilité, Madame GROSSI Laurence, Adjointe au maire chargée de l'urbanisme et des actions sociales reçoit délégation de signature pour signer l'acte de cession de la parcelle cadastrée section AI n°98 sise 15 rue de la Paix à 77270 Villeparisis qui s'effectuera le 15 janvier 2025 à l'office notarial de Maîtres Gougéard & Lavergne sis 8-10 rue de Ruzé à Villeparisis.

Article 2

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application des dispositions du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux et notifié à Madame GROSSI Laurence.

Fait à Villeparisis, le 03/01/2025
Le Maire,

Frédéric BOUCHE

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20250103-25_10193-AR
Date de télétransmission : 03/01/2025
Date de réception préfecture : 03/01/2025